

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 Novembre 1878.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les vacances seraient-elles recommandées, ou bien nos honorables se sentent-ils épuisés de fatigue après les séances orageuses de la semaine ? Samedi, les trains sont arrivés presque vides à Versailles. A la Chambre, les couloirs étaient déserts ; en séance, c'est à peine si on comptait deux cents députés. Cependant, on devait s'occuper d'affaires ; il y avait à l'ordre du jour des lois importantes, intéressant le commerce et l'industrie. Il paraît que ces questions sont secondaires pour certains mandataires du pays.

M. Grévy, lui-même, se repose ; il a passé la sonnette à M. Bethmont. A trois heures, on apportait l'urne sur la tribune ; il s'agissait de l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. Sadi-Carnot, récemment nommé sous-secrétaire d'Etat. Le jeune M. Camille Sée s'installe à côté de l'urne ; d'une main il reçoit les boules, de l'autre il recueille les bulletins. Il n'y a pas de compétition pour la succession de M. Carnot, troisième du nom. Les gauches ont désigné M. Louis Legrand, du Nord, et on vote pour lui avec ensemble. La plupart des membres de la droite s'abstiennent. On tire aussi les scrutateurs ; c'est à peine si une dizaine d'entre eux répondent à l'appel de leur nom.

Comme si le mal d'invalidations le rendait incapable de faire autre chose, la Chambre a mis trois heures à proclamer le nouveau secrétaire. M. Louis Legrand a donc été élu, et encore M. Bethmont a-t-il été obligé de convenir que la Chambre n'était pas en nombre.

Le comte de Mun a rendu à M. Floquet les pièces de l'enquête sur son élection. La défense de l'honorable député est prête. Celle de M. de Fourtou est prête également.

On a distribué à la Chambre des députés :
 1° Le projet de loi portant approbation de la convention de l'Union postale universelle ;
 2° Le projet de loi portant approbation de l'arrangement concernant l'échange des lettres, avec valeurs déclarées, entre pays de l'Union postale universelle ;
 3° Le projet de loi portant approbation de l'arrangement concernant l'échange des mandats de poste entre pays de l'Union postale universelle.

La commission du budget a entendu la lecture du rapport de M. Fallières sur les cultes. Ce rapport a été adopté, et son auteur a été autorisé à le déposer immédiatement sur les bureaux de la Chambre.

La commission a dû, pour rester fidèle au programme qu'elle s'était tracé en raison des nécessités budgétaires, n'admettre d'augmentation de traitement pour les ministres d'aucun culte, rejeter un amendement de M. Richard Waddington, qui demandait une amélioration en faveur des pasteurs protestants.

En dehors de cette question plus financière que religieuse, le rapport conserve tous les chiffres du dernier exercice ; il ne semble pas qu'il puisse donner lieu, au sein de la Chambre, à un débat très-long.

Il n'y a plus à adopter que les rapports sur l'intérieur, la marine et les colonies, les travaux publics et les postes et télégraphes.

A ces lignes, que l'on peut considérer comme le procès-verbal officiel de la séance, le Rappel ajoute ce détail :

« Le directeur de l'Odéon, M. Duquesnel, a obtenu d'être entendu par la sous-commission du budget des beaux-arts, et celle-ci, à son tour, a rendu compte à la commission,

en séance générale, de cette audition. Les explications de M. Duquesnel ne paraissent guère avoir satisfait la commission, qui n'a pas cru devoir revenir sur sa décision primitive. La commission se réserve cependant de conférer de nouveau à ce sujet avec M. Bardoux, pour bien marquer le caractère de la mesure qu'elle a cru devoir prendre et montrer que cette mesure n'a aucun caractère agressif contre le ministre des beaux-arts. »

Nous avions annoncé, d'après la France, qu'un officier d'ordonnance du Maréchal avait envoyé un cartel à M. Paul de Cassagnac. Informations prises, cette nouvelle est fautive.

Il n'y a eu aucun cartel échangé entre M. Marion et M. de Cassagnac. M. Marion paraît décidé à garder le silence le plus prudent. Par contre, on nous affirme que ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on est parvenu à empêcher le fils aîné du Maréchal, M. Patrice de Mac-Mahon, d'envoyer ses témoins au député de Condom. Le Maréchal, bien que très-ému, contrairement à ce qu'on affirmait plusieurs journaux, des attaques dont sa conduite a été l'objet, aurait interposé son autorité personnelle et au besoin militaire pour empêcher toute rencontre.

Dans ce moment-ci, les délégués sénatoriaux jouissent d'une certaine influence auprès des républicains, quelques-uns d'entre eux cherchent déjà à en abuser pour solliciter toutes sortes de choses qu'on ne peut guère leur refuser sans la crainte de les mécontenter. Les places, les bureaux de tabac, jusqu'aux croix de la Légion d'Honneur, sont demandés par MM. les délégués avec une aisance qui dénote chez eux l'importance qu'ils s'accordent. D'autres, beaucoup plus timides, demandent des bourses dans les lycées pour leurs fils. Tout cela est de-

mandé et promis avec le même empressement.

Peut-être se contentera-t-on des promesses jusqu'au 5 janvier, et puis après... on verra.

Nous apprenons qu'à la suite d'une réunion des présidents des principales sociétés ouvrières de Paris, il a été décidé qu'un congrès pour le 5 mars prochain serait convoqué, à l'effet de discuter la question du repos du dimanche, et dans le but, surtout, de faire fermer toutes les gares de petite vitesse, et réduire même les heures de travail dans certaines administrations de l'Etat, entre autres les postes et les télégraphes.

Les négociations suivies à Paris entre le grand syndicat égyptien, le Comptoir d'escompte, le Crédit foncier et M. Rivers Wilson, ont abouti à un accord peu favorable pour les intérêts des parties contractantes. Mais il y a lieu d'espérer qu'au moment de la liquidation des affaires des syndicats égyptiens, M. Rivers Wilson tiendra compte au Comptoir d'escompte, au Crédit foncier et aux autres divers intéressés des sacrifices considérables qu'il leur a demandés.

M. Rivers Wilson est parti pour Londres. Dans dix jours il se rendra au Caire.

M. de Marcère va contenter quelques-uns de ses préfets, les plus républicains bien entendu, en leur accordant quelques décorations de la Légion d'Honneur. Le travail se fait en ce moment et les heureux élus ne tarderont pas à porter leurs croix.

Nos députés républicains vont encore s'amuser, comme ils le disent, à propos de la vérification des élections de MM. de Fourtou, de Mun et Reille. Mais le plus joli scandale nous est réservé, paraît-il, au sujet de M. de

60

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE CÉRANS)

(Suite.)

Walter, c'était Walter qui pénétrait de la sorte dans une réunion si intime que les seuls titres de la famille ou de l'adoption donnaient droit à y être appelé ! Venait-il donc savoir ce qui devait échoir de cette succession à celle dont la pauvreté s'était dressée devant lui comme un si terrible obstacle ? Mais il connaissait la position de l'artiste ; en tout cas, il devait s'attendre à si peu que rien ne pouvait se trouver modifié dans les volontés paternelles. Et quelles raisons, d'ailleurs, si légitimes qu'elles soient, dispensent de ces délicatesses, pa-

rière des sentiments et de l'éducation, auxquelles on ne peut manquer sans avoir l'air de s'oublier soi-même ?

Christine souffrait et sentait l'impression pénible qu'elle éprouvait s'augmenter de l'étonnement exprimé par tous les visages.

Le jeune homme, après avoir salué silencieusement, s'était assis près du bureau.

M. Legonnet ouvrit alors un carton et en retira un pli cacheté. Les yeux de Rosa brillèrent : elle le reconnaissait, ce pli, c'était bien le même qu'elle avait apporté naguère ; ces vagues craintes qui accompagnaient toujours l'attente d'un bien désiré, cessaient à cette vue...

Le notaire brisa l'enveloppe et lut tout haut ces lignes que nous connaissons déjà :

« Moi, Barthélemy-Jean Salomon, je donne et lègue à ma belle-sœur, M^{me} veuve Lebrun, née Rosa Mercédès, une somme de soixante-quatorze mille francs et le mobilier de mon appartement, sis rue de Briord. Je donne à ma pupille bien-aimée, Christine Le Nadec de Kemper, le reste de tout ce que je possède. »

Rosa s'inclina et dit :

— Pauvre cher frère !

Christine ne leva pas même les yeux. Les parents qui s'attendaient à ne pas être nommés dans le testament, murmuraient poliment quelques mots d'adhésion.

— Acceptez-vous cet héritage, M^{me} Lebrun ? demanda le notaire.

— Certainement, s'écria la veuve.

— Et vous, M^{lle} de Kemper ? reprit-il en se tournant respectueusement vers la jeune fille.

— Oui, dit Christine, dont la voix vibra.

Elle disait dans sa pensée :

— Oui, Walter, oui, je demeure la même, pourquoi êtes-vous venu ici ?

Lord Clayton était devenu d'une pâleur extrême. Il écrivit au crayon quelques lignes sur une page de son carnet, arracha cette page, sortit de son vêtement une liasse de papiers, posa le tout sur le bureau du notaire et sortit. Il lui fallait passer devant Christine. Il leva vers elle un regard d'une ineffable expression, lui dit tout bas : « Priez pour moi ! et disparut. »

Sans qu'elle sût pourquoi, la jeune fille sentit des larmes monter à ses paupières.

— Veuillez attendre, dit le notaire, voyant plusieurs assistants se disposer également à sortir. Nous n'avons pas terminé complètement. Voici un billet pour vous, M^{me} de Kemper.

Il lui présenta la petite feuille pliée du carnet de lord Clayton. La jeune fille la prit et lut tout bas :

« Si tous les deux nous étions restés pauvres, je pourrais vous répéter encore que le bonheur de ma vie entière est auprès de vous. Mais vous êtes riche, Christine, je dois vous dire adieu. »

Étranges paroles qui saisirent Christine d'anxiété.

M. Legonnet avait détaché les papiers posés devant lui par Walter. Sa main demeurait appuyée sur eux comme s'il les appelait en témoignage des paroles qu'il allait prononcer.

« Nous venons de voir, reprit-il, quelles sont les dernières volontés de M. Barthélemy Salomon. Mais, je dois vous faire connaître en même temps une circonstance imprévue qui en complète les conséquences. »

Il résulte des aveux d'un matelot nommé James Stroom, jadis au service du commandant Harry Clayton, que le frère aîné de M. Salomon, Michel-Pierre Lebrun, ne mourut pas dans une tempête comme alors on le supposa, mais fut victime d'un guet-apens. Ledit James Stroom a reconnu avoir été lui-même l'assassin de ce jeune homme, l'avoir dépouillé des valeurs qu'il portait et avoir remis au commandant Clayton les susdites valeurs. Il a fourni à l'appui de son récit des preuves convaincantes. Voici l'acte légal et officiel constatant les aveux du matelot Stroom. Voici, en même temps, l'acte de restitution des titres dérobés que les héritiers de lord Harry Clayton, trompés sur l'origine de ces biens, s'empresment de remettre à leur légitime possesseur.

Or, quand Michel Lebrun mourut, il laissait deux frères puînés, devenus ses héritiers naturels. L'un d'eux, Alphonse Lebrun, ayant nommé son

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, libraire, rue d'Orléans. Prix : 3 francs.

Fourtou, M. de Marcère veut son invalidation à tout prix, et nous savons que M. de Fourtou a de dures vérités à faire entendre à MM. de la gauche.

Il est question depuis quelques jours de confier un poste élevé à M. Krantz pour le remercier des grands services qu'il a rendus pour l'Exposition. On n'est pas encore fixé sur la nature des hautes fonctions qui lui sont réservées, mais on cherche en ce moment ce qui pourrait bien lui convenir.

M. Louis Blanc vient d'affirmer, dans les couloirs de la Chambre, que les divers groupes des gauches lui ont enfin promis de prendre en considération sa proposition sur l'abolition de la peine de mort.

M. Gambetta, recevant une députation des ouvriers aveyronnais, a dit : « En retournant parmi vos compatriotes, vous leur direz combien sont injustes les méfiances de ceux qui voudraient décapiter Paris, en transportant le siège de nos deux grandes Assemblées à Versailles, où elles sont comme exilées, mais non heureusement à perpétuité. »

La Défense annonce que chaque corps de l'armée allemande vient d'être augmenté de 25,000 hommes. Dans quel but ?

ENCORE UN CONGRÈS.

Une importante nouvelle arrive en même temps de Londres et de Saint-Petersbourg ; il s'agirait de réunir un nouveau congrès pour réviser et compléter le traité de Berlin. Et tel serait le but de la mission de M. le général comte de Schouvaloff, qui se rend en ce moment à Londres, après avoir touché à Pesth, Vienne, Berlin, Paris. Mais, renseignements pris, cette nouvelle, vraie en soi, est à rectifier.

En présence des questions qui se soulevaient comme d'elles-mêmes dans la presqu'île des Balkans, il a paru utile, nécessaire de donner au traité de Berlin une sorte d'organe d'application, comme la conférence de 1857 en a été un pour le traité de Paris du 30 mars 1856. L'idée de cette conférence, composée des ambassadeurs ou des seconds plénipotentiaires, avait déjà occupé à Berlin, en juillet dernier, quelques membres du Congrès.

C'est cette idée qui est reprise et dont M. Schouvaloff est chargé d'entretenir le cabinet anglais.

On a tenté d'introduire en Allemagne des billets de la loterie de l'Exposition ; mais le gouvernement s'est empressé d'en faire défendre la vente.

frère, Barthélemy Salomon, son légataire universel, tous les droits se trouvèrent ainsi réunis sur la tête du testateur actuel. Celui-ci désigna formellement la somme et les objets destinés à M^{me} Rosa Lebrun, s'exprimant ainsi d'autre part : « Je donne à ma pupille bien-aimée, Christine Le Nadec de Kemper, le reste de tout ce que je possède. C'est donc... »

Ici le vieillard ne put s'empêcher de s'arrêter un moment et, regardant ceux qui l'entouraient : — C'est donc, reprit-il, une fortune d'environ huit millions qui revient à M^{me} Le Nadec de Kemper.

La foudre serait tombée tout à coup à la place de ces mots qu'elle n'aurait pu produire un effet plus complet de saisissement.

Quelque chose de rauque qui n'était ni un cri ni une parole, sortit des lèvres de M^{me} Lebrun : son visage se contracta et bleuit sous le sang qui affluait à ses joues et à ses yeux pris de vertige.

— Madame ! dit son voisin effrayé.

— Laissez-moi, murmura-t-elle. Elle se leva et sortit.

Les parents du pauvre artiste ne pouvaient trouver assez d'exclamations et se demandaient presque s'ils devaient croire à ce magique dénoûment.

(A suivre.)

LE PALAIS DU CHAMP-DE-MARS.

Nous lisons dans le Soir :

L'accord est établi entre M. le ministre de la guerre et M. le ministre de l'agriculture et du commerce, relativement à la conservation du palais et du parc du Champ-de-Mars.

Voici quelles sont les dispositions adoptées :

1^o Ministère de la guerre. Le ministre de la guerre gardera la galerie dite du Travail manuel, parallèle à la façade de l'Ecole militaire. Il gardera également les deux dômes d'angle, — celui de l'exposition Laveissière et celui des Indes néerlandaises. — Il gardera enfin les deux grandes galeries de machines, longeant les avenues de Suffren et de Labourdonnaye, de l'Ecole militaire à la porte Rapp et à la porte Desaix.

Entre l'Ecole militaire et le Palais s'étendra une vaste esplanade.

Entre les trois galeries, et par conséquent à l'intérieur du Palais, on ménagera un champ de manœuvres de quinze hectares environ de superficie.

Les trois galeries entourant de trois côtés le champ de manœuvres, seront occupées par les magasins généraux de l'armée. Au nord, le champ de manœuvres sera limité par une large avenue allant de la porte Rapp à la porte Desaix et permettant les communications entre les quartiers du Gros-Cailou et de Grenelle.

2^o La Ville de Paris entrera en possession de cette grande voie publique, plus des portions de terrain comprises entre les galeries du palais conservées et les avenues de Labourdonnaye et Suffren. Elle y établira probablement des quinconces comme sur les côtés de l'esplanade des Invalides.

Les galeries des beaux-arts, les galeries basses des arts libéraux, du mobilier, du vêtement et des matières premières, comprises entre la grande voie nouvelle et la galerie de l'Ecole militaire, seront démolies et leurs matériaux seront vendus.

Le pavillon de la ville de Paris sera démonté pour aller former dans l'île Louviers le gymnase municipal.

3^o Le ministre de l'Agriculture et du Commerce prendra définitivement possession du terrain compris d'une part entre le quai d'Orsay et la rue Nouvelle allant du Gros-Cailou à Grenelle, d'autre part entre l'avenue de Labourdonnaye et l'avenue de Suffren. Cet immense carré, qui a environ quatre cents mètres de côté, sera clos.

Il comprendra un palais, un parc et des annexes.

Les bâtiments principaux se composeront de la galerie dite vestibule d'honneur, du dôme central, des deux dômes d'angle (exposition Thiébaud et Canada), des deux galeries des machines, depuis les dômes d'angle jusqu'à la rue Nouvelle, des galeries basses extérieures, et de toutes les galeries intérieures, section française et anglaise, comprises entre la rue Nouvelle et le vestibule d'honneur.

Entre les deux sections s'étendra un jardin central, établi sur l'emplacement des galeries des beaux-arts (côté d'Iéna), et des deux rues intérieures de la France et de l'étranger.

Le parc gardera son aspect actuel, avec son perron monumental, ses fontaines, ses pelouses, ses cascades, ses lacs, ses allées sinueuses et ses plantations.

On conservera aussi les annexes solidement construites, comme celles du ministère des travaux publics, du Creuzot, de la Compagnie parisienne du gaz, de Monaco, d'Espagne, etc., etc.

Enfin, le pont d'Iéna et le quai d'Orsay seront rendus au public.

Le musée industriel sera établi dans le palais et le parc du Champ-de-Mars.

Il comprendra deux parties essentielles : le musée des arts décoratifs, en formation, en ce moment, au pavillon de Flore, et le musée industriel proprement dit.

Celui-ci comportera des machines à vapeur en mouvement, transmettant la force motrice à tous les genres de mécanismes connus. Le public verra produire toutes les sortes d'objets fabriqués : métallurgie, bois ouvrés, fils, tissus, papiers, impressions, céramique, verrerie, etc.

Ce sera une exposition permanente de tous les instruments, de tous les procédés et de tous les produits de l'industrie, avec l'activité d'une immense usine en plus.

Etranger.

Le Tagblatt de Berlin publie, à la date du 7, un article dans lequel il s'attache à démontrer que l'Allemagne ne permettra jamais aux Italiens de prendre Trieste. La feuille berlinoise ajoute que l'on fera bien aussi à Vienne de ne pas oublier que l'Allemagne a sur Tolède des droits qu'elle n'est nullement disposée à abandonner.

— Il n'y a plus de démagogues ni de socialistes ici, écrit-on de Berlin ; ils ont disparu, du moins les chefs. Ils se sont rendus à Paris, à Londres et à Amsterdam, d'où ils dirigent leurs détestables complots. La situation est plus grave que jamais.

On signale l'esprit belliqueux qui semble régner parmi les troupes russes de la Roumélie orientale.

On ajoute même que les officiers russes parlent ouvertement de la probabilité d'une campagne d'hiver contre Constantinople.

Chronique militaire.

Les examens pour le grade de sous-lieutenant dans la réserve commenceront, dans toute la France, à partir du 4^o février.

Nous rappellerons que les engagés volontaires d'un an ayant obtenu le brevet de sous-officier pourront y prendre part dans toutes les armes, sauf dans la cavalerie.

Le ministre de la guerre a annoncé aux membres de la commission du budget qu'un projet de transformation des bataillons de chasseurs à pied était à l'étude dans les bureaux de l'état-major général.

L'amiral Pothuau a décidé que, par suite de l'augmentation de la garnison en Nouvelle-Calédonie, les 17 compagnies qui désormais la composeront seront constituées en un régiment de marche, placé sous l'autorité d'un lieutenant-colonel d'infanterie de marine.

Actuellement, ces 17 compagnies appartiennent : 4 au 2^o régiment et 13 au 3^o régiment de France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Albert Verlet, de Secondigny (Deux-Sèvres), élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès les épreuves de la première partie du baccalauréat ès-lettres.

AVIS ADMINISTRATIF.

Patentes (année 1879). — Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses concitoyens que la matrice des Patentes, pour l'année 1879, est déposée à la Mairie (bureau des contributions), pour y rester pendant dix jours à la disposition des patentables.

Les observations, s'il y a lieu, devront être faites par écrit et signées des réclamants.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 9 novembre 1878.

Le Maire, LECOY.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Vendredi, vers 6 heures 1/2 du soir, le nommé Constant Ferrand, âgé de 19 ans, ouvrier carrier à Saint-Cyr-en-Bourg, a été tué dans son chantier par un éboulement. Ce malheureux jeune homme a eu la tête complètement écrasée par une croûte de 40,000 kil. environ, qu'il conservait imprudemment au-dessus de sa tête.

Au bruit occasionné par cette chute, tous les ouvriers de la carrière sont accourus et l'ont dégagé ; mais il avait été tué sur le coup.

Allonnes. — Samedi soir, à 4 heures, un nouvel incendie s'est déclaré, à Allonnes, dans la maison de M. Desnoues, huilier, située à trente mètres de l'église.

Dans l'après-midi, M^{me} Desnoues avait lavé ses appartements du premier, puis avait fait un feu de sapin dans sa cheminée pour sécher le carrelage.

Pendant son absence, un charbon incandescent aura sauté du foyer sur le palier de l'escalier rempli de paille et aura allumé l'incendie. C'est l'escalier en effet qui a été en feu le premier et l'a communiqué à la charpente du grenier.

La population d'Allonnes s'est portée en entier au secours, et la pompe de la commune a préservé les bâtiments voisins et les servitudes de M. Desnoues. Mais, malgré le zèle des travailleurs, toute la toiture a été brûlée, ainsi que l'escalier. Le mobilier du second a été perdu également. Celui du premier et celui du rez-de-chaussée ont été sauvés. L'incendie a été éteint vers 7 heures du soir.

Une première expertise porte le chiffre des pertes à 5,000 fr., couvertes par une assurance à la Mutuelle du Mans.

Empoisonnement. — Le Journal de Maine-et-Loire nous fait connaître en ces termes un empoisonnement qui vient d'avoir lieu commune de Chaudron, canton de Montrevault, arrondissement de Cholet :

« Mardi 5 novembre, M^{me} Rousseau, âgée de 46 ans, meunière au Petit-Moulin, commune de Chaudron, est morte des suites d'un empoisonnement, et plusieurs personnes de sa famille ont été dangereusement malades.

Voici quelques détails sur cet accident ou sur ce crime, qui produit grand émoi à Chaudron et environs :

« Dimanche matin, 3 novembre, M^{me} Rousseau appréta un lapin ; la famille en mangea quelque peu au déjeuner, et personne ne fut malade. Le lapin, n'étant pas suffisamment cuit, fut laissé sur le fourneau toute la journée et servi au repas de l'après-midi, vers trois heures. M^{me} Rousseau, qui aimait ce mets, ne mangea pas d'autre chose. Deux heures après, elle fut prise de violentes maux d'estomac, elle vomit abondamment, et mourut empoisonnée mardi, à une heure du matin.

« Le mari de M^{me} Rousseau, M. Pierre Rousseau, meunier, âgé de 54 ans, après avoir mangé du lapin avec sa femme et ses enfants, fut pris de fortes conques, dimanche, vers onze heures du soir, vomit cinq ou six fois, et deux jours après n'était pas encore rétabli.

« Les enfants de M. et M^{me} Rousseau, un garçon, âgé de 8 ans, deux filles, l'une de 4, l'autre de 16 ans, ont tous été gravement malades.

« Le père de M^{me} Rousseau, M. Jules Châtagnier, vieillard de 67 ans, venu pour voir sa fille, et qui n'avait pas mangé du lapin, mais auquel on avait servi une soupe, a été plus gravement malade encore et est resté assez longtemps sans connaissance. — Comment cette soupe s'est-elle trouvée empoisonnée, de même que le plat de lapin ? On l'ignore.

« MM. les docteurs Olivier, de Saint-Florent, et Krollow, de Saint-Genest, ont déclaré que M^{me} Rousseau était morte empoisonnée et que les autres personnes, dont nous venons de parler, avaient été malades par suite de poison.

« On a parlé de crime, et des déclarations dans ce sens ont été faites à la gendarmerie. On ne sait encore si elles sont fondées.

« La gendarmerie de Montrevault a saisi les restes du lapin et les restes de la soupe ; on a gardé également les vomissements des victimes. M. le commandant de gendarmerie de l'arrondissement et M. le procureur de la République de Cholet ont été prévenus par dépêche. La justice a ouvert et poursuit une enquête, dont nous ferons connaître les résultats. »

Publications de mariage.

Isidore Guillemet, menuisier, de Saumur, et Augustine Deschamps, sans profession, même ville.

Louis Nivollet, journalier, de Saumur, et Marie-Louise Pillon, lingère, même ville.

Sébastien Fimbel, cavalier de manège, de Saumur, et Anne-Edmée Angé, couturière, même ville.

Nicolas Klein, cavalier de manège, de Saumur, et Louise Albert, lingère (veuve), même ville.

Louis-Ferdinand Bossuet, domestique, de Saumur, et Clémence-Arsène Mainfray, domestique (veuve), même ville.

Charles Loyau, sabotier, de Saumur, et Marie-Louise Moisan, couturière, même ville.

Faits divers.

L'Homme à la brouette. — Un excentrique connu aux Etats-Unis sous le nom de *L'Homme à la brouette*, vient d'accomplir un véritable tour de force. Il avait parié de faire à pied le voyage de New-York à San-Francisco, en traînant une brouette. L'enjeu était de 5,000 fr.

Cet original, doué d'une force musculaire peu commune, a quitté New-York le 20 juin; il était arrivé à bord du *Pacific* le 16 octobre dernier après avoir couru les plus grands dangers, surtout dans la prairie et les Montagnes Rocheuses, où il a failli être scalpé par les Indiens. Précédé d'un Mexicain, revêtu du costume national et portant à la main une longue canne tout enrubannée, il a traversé, vers une heure, la rue Montgomery, à San-Francisco.

Une foule de curieux s'empressait autour de l'infatigable marcheur qui poussait tranquillement sa brouette devant lui sans se préoccuper de l'ébahissement des spectateurs. C'est un gaillard solidement bâti, bien que d'une taille au-dessous de la moyenne, âgé de quarante ans. La brouette, construite tout exprès pour ce voyage extraordinaire, est très-légère et garnie d'une boîte ou étaient renfermées les provisions, et sur laquelle on lit: « En route de New-York à San-Francisco. »

UN BANQUIER ROMAIN.

On vient de découvrir à Pompéi le livre de comptes d'un banquier romain.

C'est M. Gaston Biossier, de l'Académie française, qui raconte le fait dans ses promenades archéologiques.

C'était un assez grand coffre, placé dans une sorte de niche, au-dessus d'une porte, et qui contenait un grand nombre de ces tablettes (*stabus*) sur lesquelles les Romains inscrivaient les brouillons de leurs papiers d'affaires, leurs petits billets sans importance, le premier jet des ouvrages qu'ils composaient, enfin toutes les écritures courantes, réservant le parchemin et le papyrus pour ce qu'ils voulaient définitivement conserver.

Ces tablettes consistaient ordinairement en deux ou trois minces planches de bois, réunies entre elles comme les couvertures d'un livre et qui étaient enduites à l'intérieur d'une légère couche de cire; on écrivait sur cette cire avec un poinçon de fer.

C'est pourtant une matière si fragile, si délicate, si peu faite pour durer, qui a survécu à des accidents de toute sorte, auxquels le marbre et le fer ne purent résister!

On se demande par quel miracle, au milieu d'une ville embrasée et engloutie, sous cette pluie de boue et de cendres brûlantes qui recouvraient toutes les maisons, ce bois et cette cire n'ont pas été consumés; on est plus étonné encore qu'après cette terrible aventure ils aient pu traverser dix-huit siècles de ténèbres et d'humidité sans achever de périr.

À la vérité, les tablettes de Pompéi ne nous sont parvenues qu'en mauvais état, ce qui ne surprendra personne. Elles ne formaient plus, quand on les trouva, qu'un assemblage de charbons calcinés, et à peine furent-elles touchées des rayons de ce soleil que depuis dix-huit cents ans elle ne voyaient plus, qu'on s'aperçut qu'elles se fendaient de tous côtés et tombaient en miettes au contact de l'air.

On eut besoin de précautions infinies pour transporter ces débris précieux à Naples; là, dans ces ateliers où l'on s'exerce avec une admirable patience à dérouler et à lire les papyrus d'Herculanum, on travailla à séparer les tablettes les unes des autres, à en réunir les morceaux épars, à les ouvrir, et, quand la chaleur de l'éruption n'avait pas fondu la cire, déchiffrer les traces que le stylet de fer y avait laissées.

En somme, le succès fut plus grand qu'on ne l'espérait, grâce à l'habile et savant directeur du musée de Naples, M. de Pétra, qui surveilla le travail et qui, quand il fut achevé, en fit connaître le premier résultat au public.

Ce banquier, d'après ses comptes, était fort riche et faisait à peu près les mêmes opérations qu'aujourd'hui.

Il prêtait son argent à intérêts assez coquets. Il aidait l'industrie et le commerce. En un mot, c'était un homme utile.

Sur le chemin de fer... de Poitiers-Saumur.

Une dame donne au conducteur son ticket et un demi-ticket pour son enfant.

Le conducteur regarde le petit garçon et dit: — Il est diablement grand pour ne payer qu'un demi-place!

— Oui, répond la mère, en effet. Aussi, lorsque j'ai acheté le billet, était-il bien plus petit; mais vous allez si lentement que mon fils a grandi depuis le départ. (Journal de la Vienne.)

Retour en province.

— Eh bien, vous êtes-vous amusé à Paris?

— Beaucoup.

— Êtes-vous allé souvent au théâtre?

— Trois fois à l'Opéra.

— Vous avez de la chance. Et qu'avez-vous entendu?

— Le frotteur.

— Je ne connais pas cet ouvrage.

— Permettez... j'ai entendu le frotteur, parce que l'on frottait; je suis allé à l'Opéra le dimanche matin, jour des visites gratuites.

Dialogue:

Le maître. — Depuis que votre femme est morte, vous vous grisez tous les jours. Auparavant, vous ne vous enivriez que deux ou trois fois par semaine. L'exige que vous vous remariez immédiatement.

Le domestique. — Oh! monsieur, laissez quelques jours encore à ma douleur.

Une dame venait de sortir d'une soirée, et, naturellement, chacun se mit à dire du mal d'elle.

— Quelle scie! dit une de ses amies intimes.

— Une scie! ah! par exemple, c'est une calomnie, répliqua une autre amie non moins intime; il lui manque pour cela l'essentiel.

— Quoi donc?

— Des dents.

M. X... était allé voir la *Muette de Portici*.

Le lendemain, il racontait ses impressions.

— Ce qui m'a le plus frappé, à l'Opéra, c'est la marche.

— Et pourquoi?

— Cela m'a donné envie de me retirer à Naples... Il y a une foule énorme... Ils achètent tous quelque chose, et j'ai remarqué qu'il n'y en a pas un seul qui ait payé.

Un singulier pari:

Un borgne a gagé, contre un homme qui avait bonne vue, qu'il voyait plus que lui.

Le pari a été accepté.

— J'ai gagné, a dit le borgne, car je vous vois deux yeux et vous ne m'en voyez qu'un.

LA CATASTROPHE DE LA RUE BÉRANGER.

Dire que, parmi tant de malheurs, il y a eu des bonheurs relatifs, et qu'à côté de tant de victimes il se trouve des personnes qui ont eu de la chance pour elles et leur fortune.

Citons M. Poncelet, commissionnaire en bijouterie, locataire du numéro 22, rue Béranger. Son coffre-fort est sorti intact de la double épreuve de l'explosion et du feu. Voilà plus qu'il n'en faut pour faire l'éloge du fabricant dont nous n'éprouvons aucune difficulté à citer le nom: M. DELARUE, ingénieur-mécanicien, 127, boulevard Sébastopol, à Paris.

Avis aux intéressés, c'est-à-dire à qui-conque a besoin d'un coffre-fort non-seulement inébranlable, mais incombustible.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées du malade, ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les *Capsules de goudron de Guyot* offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

BIBLIOGRAPHIE.

GUÉRISON RADICALE de l'asthme et du catarrhe.

La guérison radicale de l'asthme et du catarrhe est aujourd'hui un fait accompli.

Basé sur des expériences physiologiques indiscutables, le traitement PAU a depuis plus de 15 ans fourni des preuves irrécusables de son assertion. Grâce à sa longue expérimentation, nul ne peut contester l'efficacité de son mode curatif. Tous les malades qui se sont soumis aux soins de CABINET PAU ont vu cesser leur mal ou ont constaté au moins une amélioration notable dès les premiers jours.

C'est pourquoi nous appelons l'attention des malades sur ce traitement sauveur d'un mal si longtemps réputé incurable par la science.

La huitième édition de la brochure **AUX ASTHMATIQUES** qui vient de paraître chez Dentu, éditeur, Palais-Royal, Paris, contient des observations recueillies à Paris, en province et à l'étranger, ainsi qu'une liste authentique des guérisons obtenues par cette méthode curative des affections asthmatiques et catarrhales.

Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 11 novembre 1878.

LES GLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuan, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (octobre 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

L'Enfant. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Jean-Baptiste Say. — Comment saint François convertit le loup très-féroce de Gubbio. — La Vie sincère (suite). — La critique est aisée, et l'art est difficile. — La Chrysis enflammée. — La Potence d'Allègre (Haute-Loire). — Soudages. — Le Jubilé. — Le Sanglier de la Cochinchine. — Voyage en Arabie, par Fulgence Fresnel (fin). — Ce que nous lisons dans les grands auteurs. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Le canon *Dulle-Griet*, à Gand. — Les Bords de l'Avre, à Nonancourt (Eure). — Singulière observation sur la constitution des lichens. — Louis Servin. — Pauvreté de quelques auteurs. — Rolet. — La Charité recommandée par le Coran. — La Photographie des couleurs. — Dague italienne du seizième siècle. — L'Homme au petit manteau bleu. — Le Prêtre Jean. — Impôt sur les célibataires. — Les Conseils de Polonius. — Un Dessin du Musée de Berlin. — Le Culte de Flore. — Lisieux (Calvados). — A certain voyageur. — Le Phonographe.

Gravures.

Un Baiser pour une grappe, peinture d'Alfred Loulet. — J.-B. Say, d'après une médaille du Musée de l'hôtel des Monnaies. — Saint François d'Assise et le loup de Gubbio, peinture par Luc-Olivier Merson. — La Chrysis enflammée. — La Potence d'Allègre (Haute-Loire). — Marteau d'argent doré du Jubilé de l'année 1550. — Sangliers de la Cochinchine, au Jardin des plantes de Paris. — *Dulle-Griet*, le canon de Gand. — Un Lavoir sur les bords de l'Avre, à Nonancourt. — Louis Servin, peinture par L'Hernault, à la Cour des comptes. — Dague italienne du seizième siècle. — Champignon, l'Homme au petit manteau bleu, au marché Saint-Martin, d'après une peinture sur bois de J.-B. Leccore (1833). — Fac-simile d'un dessin conservé au Musée de Berlin. — Offrande à Floré, dessin et gravure de Bodmer, d'après Français. — Le Phonographe.

LOTÉRIE NATIONALE

4,800,000 francs de lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'*Eclairneur financier* recevra gratuitement un BILLET de LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'*Eclairneur financier* paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la *Mode Universelle*.

Les jeunes personnes et les mères de famille trouveront dans la *Mode Universelle* un conseiller économe et intime. La *Mode Universelle* est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes: aux *tailleuses, couturières, confectionneuses, modistes, lingères*, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la *Mode Universelle*, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la *Mode Universelle* est supérieur à tous ses rivaux, non-seulement par son *marché exceptionnel* qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 12 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier coloriées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France:

| PREMIÈRE ÉDITION | DEUXIÈME ÉDITION |
|--------------------------|--------------------------|
| Sans gravures coloriées. | Avec gravures coloriées. |
| Un an... 8 fr. | Un an... 18 fr. |
| Six mois... 4 | Six mois... 10 |
| Trois mois... 2 25 | Trois mois... 5 25 |

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la *Mode Universelle*, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, No 4, No 4 bis, No 6, No 8 et No 10

PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1878-79

Le CATALOGUE le plus complet des Vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même.

4 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE:

PARDESSUS Draperie mousseline, doubles, tartan, bordés, col velours. 19 fr.

ULSTER Draperie frisée, reversible, col pèlerine, poches mouches. 19 fr.

L'ELBEUF Superbe vêtement complet, Draperie diagonale, toutes nuances. 29 fr.

PARDESSUS Pour enfants, draperie rayée, double entièrement. 8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout Vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF Paris.

Injection Bron et Capsules Ricord

(Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, névroses, et vomissements après repas ou en grossesse,

douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions du pœtrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépression, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fœbreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair

d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 67,514 : Naples, ce 17 avril. — Monsieur. — Par suite d'une hépatite, j'étais tombé dans un état de marasme qui a duré sept ans. Il m'était impossible de lire, écrire; j'avais des battements nerveux par tout le corps, la digestion fort difficile, des insomnies persistantes, et j'étais en proie à une agitation nerveuse insupportable qui me faisait aller et venir, sans pouvoir me reposer, pendant des heures entières. Les bruits de la vie ordinaire me faisaient mal; j'étais d'une tristesse mortelle, et tout commerce avec mes semblables m'était devenu très-pénible. Plusieurs médecins m'ayant prescrit des remèdes inutiles, en désespoir de cause, j'ai voulu essayer de votre Farine de Santé. Depuis trois mois j'en fais ma nourriture habituelle. La Revalescière est bien nommée, car, bœni soit le bon Dieu! elle m'a fait revivre; je puis maintenant m'occuper, faire et recevoir des visites, enfin reprendre ma position sociale. — Marquise de Bréhan.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

| Départs de Saumur : | | Arrivées à Poitiers : | |
|---------------------|-----------|-----------------------|----------------|
| 6 h. 25 m. matin. | 11 - 20 - | 10 h. 30 m. matin. | 4 - 30 - soir. |
| 11 - 30 - soir. | 7 - 40 - | 9 - 7 - | 11 - 41 - |

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

| Départs de Poitiers : | | Arrivées à Saumur : | |
|-----------------------|-----------|---------------------|----------------|
| 5 h. 50 m. matin. | 10 - 45 - | 9 h. 40 m. matin. | 3 - 10 - soir. |
| 12 - 45 - soir. | 6 - 15 - | 7 - 39 - | 11 - 20 - |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE 1878.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|----------------------------------|--------|---------|----|---|--------|---------|----|---------------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % | 75 | 70 | 05 | Crédit Foncier colonial, 300 fr. | 374 | | | Canal de Suez | 722 | 40 | 16 |
| 4 % | 78 | 50 | 20 | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 780 | | | Crédit Mobilier esp. | 766 | 25 | 1 |
| 4 1/2 % | 100 | | | Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. | 660 | | | Société autrichienne | 561 | 25 | 1 |
| 5 % | 113 | 45 | 15 | Crédit Mobilier | 462 | 50 | 2 | OBLIGATIONS. | | | |
| Obligations du Trésor, t. payé. | 505 | | | Crédit foncier d'Autriche | 555 | | 2 | Orléans | 363 | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 988 | | 1 | Charentes, 500 fr. t. p. | | | | Paris-Lyon-Méditerranée | 357 | 50 | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 514 | | | Est | 663 | 75 | 2 | Est | 356 | 75 | |
| 1865, 4 % | 524 | | 3 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1081 | 25 | 2 | Nord | 361 | | |
| 1869, 3 % | 408 | | | Midi | 935 | | | Ouest | 356 | | |
| 1871, 3 % | 399 | | | Nord | 980 | 10 | | Midi | 355 | 50 | |
| 1875, 4 % | 507 | | | Orléans | 1147 | 50 | 7 | Charentes | 37 | 40 | |
| 1876, 4 % | 508 | | 3 | Ouest | 735 | | | C ^o Canaux agricoles | 276 | 35 | |
| Banque de France | 3100 | | | Compagnie parisienne du Gaz | 1191 | 45 | 11 | Canal de Suez | 552 | 50 | |
| Comptoir d'escompte | 742 | 50 | 7 | C. gén. Transatlantique | 470 | | 9 | | | | |
| Crédit agricole, 200 f. p. | 463 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

| Départs de Saumur vers Angers. | | Départs de Saumur vers Tours. | |
|---|-----------|---|-----------|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | 6 - 45 - | 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | 8 - 21 - |
| 9 - 1 - | 9 - 23 - | 8 - 40 - | 9 - 10 - |
| 10 - 1 - | 10 - 15 - | 12 - 40 - | 10 - 44 - |
| 10 - 37 - | 10 - 37 - | 10 - 44 - | 10 - 28 - |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, PAR AUTORITÉ DE JUSTICE, A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55. Le mercredi 13 novembre 1878, à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur,

D'UN MOBILIER

Composé de : Batterie de cuisine, vaisselle, bois de lit, armoire, commode, tables, chaises, tables de toilette, bureau, tables de nuit, fauteuils, bibliothèque, buffet, couvertures, matelas, couettes, traversins, oreillers, bois de chauffage, paille, fumier; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. Au comptant, plus 5/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, THUBÉ. (567)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Avec deux magasins Située rue de la Tonnelle, actuellement occupée par M. Jacob. Arrière-boutique, cour, pompe, cave, trois chambres au premier, trois au second, greniers sur le tout. Toutes améliorations seront faites, à la demande des locataires. S'adresser à M^{me} veuve FILOLEAU, rue Basse-Saint-Pierre, ou au bureau du journal. (319)

A VENDRE

VIN ROUGE Récoltes 1877 et 1878. S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de selle et d'attelage, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHIEN ANGLAIS, pur sang, âgé d'un an. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX BEAUX ET BONS CHIENS, chassant toutes espèces de gibier. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX MÉNAGES

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} veuve BARTHÈS, propriétaire à Béziers (Hérault). (366)



INVITATION Pour la participation aux grands TIRAGES D'ARGENT Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 40 millions de francs. Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élèvera à Francs 468,750

| | |
|------------------|---------|
| 1 prime à Francs | 312,500 |
| 1 prix | 156,250 |
| 1 | 100,000 |
| 1 | 75,000 |
| 1 | 62,500 |
| 1 | 50,000 |
| 1 | 45,000 |
| 3 | 37,500 |
| 1 | 31,250 |
| 6 | 25,000 |
| 6 | 18,750 |
| 1 | 15,000 |
| 24 | 12,500 |

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage. Prière de s'adresser directement et avant le

15 novembre

A MM. VALENTIN ET C^o, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (532)

Vente à Crédit 100,000 MONTRES de Genève. Garanties 5 années. Envoi free à toute personne qui, au jour la demande, de l'Album illustré contenant tous genres de montres avec numéros or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adresser les demandes à M. DEBUREL aîné, 9, av. des Gobelins, Paris.

VÉRITABLES CAPSULES RIGORD FAVROT. Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE PILULES ET SIROP FAVROT au pyrophosphate de fer et de manganèse. CE SEL NE CONSTIPE PAS Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE PILULES DU D^r FAVROT Perfectionnées par FAVROT. Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr. Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU Hygiénique, infallible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme, de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT DENTISTE, Place de la Bilange, n° 4.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blemuth PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY, Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série : MONUMENTS D'ANGERS Deuxième série : SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.